

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI): une nouvelle compétence [obligatoire?] pour les collectivités territoriales

COLLOQUE du MERCREDI 2 JUILLET 2014
9h-17h (accueil-café à partir de 8h30)
à la Maison de la RATP—Paris 12ème

Bulletin d'inscription

Utiliser un bulletin par personne - photocopie acceptée
à retourner avant le mercredi 25 juin 2014 à la FNCCR

20, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris

d.baptiste@fnccr.asso.fr

Fax : 01 40 62 16 41 - Tél : 01 40 62 16 44

Nom : Prénom :

Fonction :

Collectivité ou établissement :

N° SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel : @

Frais d'inscription (incluant la participation au colloque et au déjeuner)

Collectivité adhérente de la FNCCR 80 € TTC

Collectivité non adhérente 120 € TTC

Non adhérent, autre que collectivité et association visée par l'article L1413-1 du CGCT 200 € TTC

Mode de règlement

Un seul règlement par structure peut être effectué en cas de participations multiples.

Merci de nous le signaler en cochant la case ci-présente

par **chèque bancaire ou postal joint** à l'ordre de la FNCCR

par **mandat administratif ou virement** au compte de la FNCCR, en indiquant le « **nom du participant + GEMAPI du 02/07/2014** »

Annulation

Toute annulation doit être faite par écrit et doit nous parvenir au plus tard le vendredi 25 juin 2014 à d.baptiste@fnccr.asso.fr ; au-delà de cette date, les frais d'inscription seront facturés.

En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la même date

Je déclare accepter les conditions d'inscription énoncées dans le programme

Fait le à

Signature et cachet de l'organisme (obligatoires)

